



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

DOSSIER DE PRESSE

2019

CONTACTS PRESSE

GIP-MDS

Marie-Amélie Roguet

01 58 10 47 28

marieamelie.roguet@gip-mds.fr

Agence Wellcom

Emeline Poulolo & Gaëlle Ryouq

01 46 34 60 60

emeline.poulolo@wellcom.fr

gaelle.ryouq@wellcom.fr

Net-entreprises, partenaire numérique des entreprises et de la sphère sociale

Développé par le GIP-MDS, Net-entreprises facilite la vie des entreprises en matière de formalités administratives et permet d'optimiser la performance des organismes de la protection sociale. **De portail à véritable plateforme d'échanges numériques, devenue incontournable au fil des années, Net-entreprises** rassemble l'ensemble des déclarations relatives aux cotisations sociales et aux événements de la vie professionnelle des salariés, des données indispensables pour les organismes de la protection sociale (OPS).

En outre, au-delà des services déclaratifs, la plateforme propose une offre continuellement enrichie qui répond au besoin de digitalisation et de simplification sécurisée des échanges entre les entreprises et la sphère sociale.

« Le portail net-entreprises.fr a connu depuis sa création une véritable mutation. Créé à l'origine comme un portail partagé pour accueillir des procédures dématérialisées, il constitue aujourd'hui un guichet unique pour les entreprises, un véritable carrefour de services et d'échanges, et un socle essentiel pour le prélèvement à la source. Le prélèvement à la source doit son succès au savoir-faire, à la technologie et aux méthodes éprouvées pour Net-entreprises et la DSN, dispositif sur lequel le prélèvement à la source a pu venir s'appuyer.

Le GIP-MDS accompagne à présent la digitalisation des flux de paie de la sphère publique avec en ligne de mire une généralisation à la fonction publique à l'horizon 2020.

Fort de ce savoir-faire, le GIP-MDS est en capacité d'offrir de nouveaux services. Les données sociales et les nombreuses statistiques que le portail agrège aujourd'hui représentent autant d'opportunités pour offrir de nouveaux services, créateurs de valeur aussi bien pour les organismes, les entreprises que les salariés. »



Elisabeth Humbert-Bottin
Directeur général du GIP-MDS

« Qu'il s'agisse de net-entreprises.fr ou de la DSN, le succès de la numérisation des informations réside dans la capacité des acteurs à partir d'abord des besoins et des usages. La donnée doit avoir un sens pour celui qui la gère au quotidien et elle doit générer un bénéfice d'usage.

La nouvelle offre Net-entreprises propose des services à forte valeur ajoutée, qui simplifient la vie des entreprises. En outre, toutes les entreprises bénéficient désormais d'un identifiant constituant une identité numérique sur net-entreprises.fr. Grâce aux services de portabilité d'inscription, les déclarants peuvent effectuer leurs démarches sur l'ensemble des sites administratifs partenaires simplement en utilisant un accès unique : leurs identifiants Net-entreprises. Net-entreprises constitue un véritable socle de référence pour les années à venir afin de porter l'accélération de la dématérialisation des services. »



Eric Hayat
Président du Groupement d'intérêt public
– modernisation des déclarations sociales
(GIP-MDS)

Net-entreprises.fr, un portail d'accès unique gratuit et simple d'utilisation

Avec plus de 38 millions de déclarations par an et utilisé par l'ensemble des entreprises, net-entreprises.fr s'est progressivement inscrit dans le quotidien des entreprises comme le portail d'accès de référence pour effectuer leurs formalités administratives et sociales.

La plateforme est entièrement gratuite.

Simple d'utilisation, son interface offre une navigation fluide aux utilisateurs. Prochainement une nouvelle version facilitera le parcours utilisateur en offrant un accès personnalisé aux services.



Développée sur le principe du « Dites-le nous une fois », la DSN est également désormais généralisée et gérée à partir de la plateforme Net-entreprises. Cette procédure commune, construite sur la base de la paie, facilite le dialogue avec les organismes de la protection sociale.

Créé par un collectif inédit, au service des entreprises

Le GIP-MDS gère l'ensemble des télédéclarations sociales, contribuant à la dématérialisation et simplification des procédures des entreprises pour la sphère sociale.

Le GIP-MDS est un collectif inédit composé d'une trentaine de membres rassemblant des acteurs de la sphère publique et privée. Sous la tutelle de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), il regroupe les **organismes de protection sociale** (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnav, Cnam, Mutualité Sociale Agricole, Pôle emploi, Sécurité Sociale - Indépendants, Unédic, caisses de secteurs d'activité spécifiques ou régimes spéciaux), des **organismes de prévoyance collective** (CTIP, FFA, FNMF) et compte comme membres associés, les **organisations patronales** (CPME, MEDEF, U2P), des **syndicats de salariés** (CFDT, CGT, CGT-FO), des **représentants d'utilisateurs** comme les **éditeurs de logiciels** (Syntec numérique) et les **experts-comptables** (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables). Il a en outre mis en place un partenariat avec le CSOEC pour accompagner la croissance de fonctionnements numériques efficaces pour les cabinets.

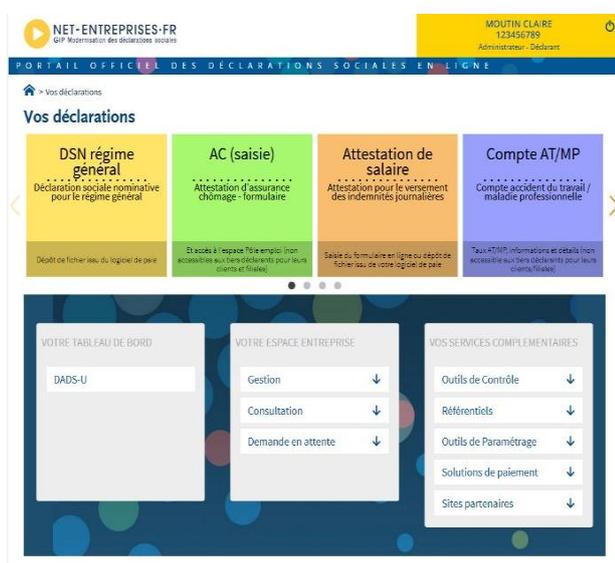
L'originalité de l'organisation du GIP-MDS réside aussi en des instances spécifiquement dédiées à la consultation des entreprises utilisatrices des produits ou services développés par Net-entreprises et qui font partie intégrante du processus de décision. Chaque nouveau service est testé et proposé en phase pilote avant une ouverture généralisée.

Un réseau de proximité pour accompagner le changement

Parce que le numérique est un tournant qui ne trouvera sa pleine utilité que s'il est partagé par tous, la formation et l'information restent des clés essentielles pour accompagner cette transformation profonde des usages déclaratifs des entreprises.

Depuis 2007, le GIP-MDS rassemble, dans toutes les régions, des experts de la protection sociale au sein d'un réseau : les Comités régionaux Net-entreprises. Composés des représentants de tous les organismes de protection sociale, ils sont au service des entreprises pour animer et expliquer au cœur des régions la dématérialisation et la simplification des déclarations de données sociales.

Paroles d'utilisateurs



« Net-entreprises est indispensable, parce qu'en une seule connexion, on a accès à tous les dossiers du cabinet, à tous les clients »

« Très pratique, l'usage est convivial, très intuitif et c'est très efficace »

« Net-entreprises, c'est le 1^{er} portail de France au niveau déclaratif »

« C'est un vecteur de transition numérique, cela permet d'unifier toutes les déclarations »

« C'est le passage obligé pour la DSN »

« Vous n'imaginez pas ne pas vous en servir »

Une offre déclarative pour tous les régimes de la protection sociale

Net-entreprises rassemble les déclarations relatives aux cotisations sociales et aux événements de la vie professionnelle des salariés, et ce pour tous les régimes de protection sociale : régime général, agricole et des indépendants.

La plateforme [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) offre la possibilité aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés) d'effectuer et de régler leurs différentes déclarations sociales avec un accès unique et à partir soit de la plateforme Net-entreprises, soit d'une autre plateforme (comme jedeclare.com par exemple), s'interconnectant simplement avec net-entreprises.fr.

La Déclaration sociale nominative (DSN)

un exemple de transformation numérique des entreprises opérée par la sphère sociale

Vaste chantier de modernisation initié en 2013, la DSN pose les jalons d'une véritable transformation numérique des démarches administratives des entreprises.

S'inscrivant dans une logique novatrice et inversée, la DSN repose sur **un flux unique, mensuel et dématérialisé des données des salariés à l'issue de la paie**. Celles-ci étaient adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité d'acteurs via divers procédés. Par la DSN, une seule transmission est opérée à partir de laquelle les organismes de la protection sociale disposent des données nécessaires à l'exercice de leur mission.

Généralisée en 2017 à toutes les entreprises du secteur privé avec le concours des Organismes de la Protection Sociale (OPS), des experts-comptables, et des éditeurs de logiciels, la DSN contribue à mener vers **plus de dématérialisation et de normalisation des données, avec une attention renforcée aux besoins des employeurs**. Des principes intrinsèques au projet qui vont servir à l'amélioration et au déploiement d'autres formalités déclaratives.

Plus de 1,8 million de DSN sont transmises chaque mois, représentant près de 20 millions de salariés et 1,7 million d'entreprises en DSN, soit la quasi-totalité des entreprises.

Régimes général et agricole

Des événements de la vie professionnelle des salariés peuvent être signalés via la Déclaration Sociale nominative (DSN). Par exemple, l'arrêt de travail qui remplace **l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières** ; la fin d'un contrat de travail qui remplace **l'attestation employeur**.

La DSN remplace aujourd'hui 26 déclarations périodiques ou événementielles.

D'autres formalités demeurent en parallèle, mais sont aussi accessibles aisément. A l'embauche ou lors d'un accident du travail, les employeurs et leurs tiers-déclarants peuvent remplir leurs obligations sociales grâce aux services digitalisés de net-entreprises.fr.

Net-entreprises.fr propose également des déclarations spécifiques à certains secteurs d'activité comme le cinéma-spectacle, le BTP ou propres à certains statuts comme celui des employés et clerks de notaires.

Régime indépendant

Pour répondre à leurs obligations sociales, les professions indépendantes peuvent réaliser sur net-entreprises.fr la **Déclaration sociale des indépendants**. Elles déclarent ainsi leurs revenus, servant de base au calcul des cotisations obligatoires.

Net-entreprises.fr, d'un portail de dématérialisation des déclarations à une plateforme de services

[Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) a beaucoup évolué au fil des années : de portail de dématérialisation où les déclarations papier étaient disponibles électroniquement, il est devenu **une plateforme de services facilitant le dialogue entre l'administration et les entreprises**. Celui-ci a installé une véritable transformation numérique, non seulement dans les déclarations mais dans les échanges entre les établissements déclarants et les organismes de la protection sociale.

Des services à la carte pour les organismes partenaires

Des services spécifiques de déclaration ou de consultation peuvent être « **accrochés** » au portail Net-entreprises.fr. Le vecteur d'identification permet d'inscrire, identifier et authentifier un déclarant puis de propager cette identité (flux de données d'inscription) et son authentification (génération d'un « jeton ») vers le site du partenaire où est hébergé le service. L'utilisateur arrive ainsi directement sur le service accroché dans des conditions de sécurité et traçabilité portées au niveau de Net-entreprises.

Services spécifiques
de déclaration ou
de consultation

Une quinzaine de déclarations sont à ce jour accrochées, **l'extension du bouquet de services** proposé constituera une simplification complémentaire dans l'accès aux services des organismes de protection sociale par les entreprises, que l'accès soit explicite directement sur [Net.entreprises.fr](https://net.entreprises.fr), ou implicite à partir d'un autre portail.

Des services peuvent être « **hébergés** », dans ce cas, le développement d'une procédure déclarative ou d'un « service + » (conception, hébergement, exploitation) est assuré par le GIP-MDS directement via une maîtrise d'ouvrage opérationnelle. C'est le cas aujourd'hui de déclarations comme la DUCS (Déclaration unifiée de cotisations sociales, la DADS-U (Déclaration annuelle des données sociales –unifiée), la DSI (Déclaration sociale des indépendants) ou la C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés).

Des services adaptés aux usages des entreprises

Au-delà des formalités déclaratives, [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) propose une offre de services complémentaires innovante. Les organismes de protection sociale mutualisent leurs ressources pour poursuivre la simplification au service des entreprises.

Module
Mandat

La plateforme met à disposition des déclarants une **mandathèque**. La mutualisation des mandats entre plusieurs organismes créanciers leur permet ainsi de renseigner une seule fois les éléments de référence du compte concerné vers un ensemble d'organismes. Le déclarant peut par exemple créer ou acquitter un mandat. Un service qui allège leurs charges administratives et leur fait gagner du temps.

Les entreprises ont également accès à Cotizen sur [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr). Développé par l'Agirc-Arrco, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), la Fédération française de l'assurance (FFA) et la Mutualité française, Cotizen permet de **régler en ligne, par carte bancaire ou prélèvement SEPA, les paiements dus, dont les**

Cotizen

cotisations sociales aux organismes de retraite complémentaire, de prévoyance, de santé et de retraite supplémentaire autres que celles réglées dans la DSN. A titre d'exemple, ce service est utile pour le règlement de sommes dues par l'entreprise comme des régularisations de cotisations.

Le gestionnaire de paie, le comptable d'un établissement ou son tiers-payeur peut accéder à son tableau de bord, consulter ses cotisations soldées ainsi que l'historique de ses opérations.

Ces différentes possibilités de paiement en ligne optimisent le suivi des opérations de paiement.

Inscription & Authentification

Autre service qui répond aux usages des entreprises : **l'interopérabilité des portails.** Un déclarant peut s'authentifier sur Net-entreprises.fr et naviguer sur d'autres portails sans réauthentification préalable.

Lors de la connexion sur Net-entreprises.fr, le déclarant doit s'authentifier à l'aide d'une identification sécurisée qui lui donne la possibilité de naviguer librement sur l'ensemble des sites de la protection sociale utilisant ce protocole. Cette interopérabilité permet d'accéder aux services complémentaires des organismes depuis Net-entreprises.fr. C'est le cas notamment pour l'espace personnel et les services en ligne de Pôle emploi, l'Urssaf, la Cnam, certains organismes complémentaires, les institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco. De même qu'il existe une interconnexion sécurisée entre Net-entreprises.fr et le site jedeclare.com, utilisé par des experts-comptables.

Une offre de mobilité

Pour répondre au besoin de mobilité des professions indépendantes, net-entreprises.fr leur donne **la possibilité d'effectuer leur DSI sur leur smartphone ou tablette.** Prochainement, la consultation des actualités et des notifications Net-entreprises sera également proposé à tous les déclarants.

Mobilité

Une offre « 100% démat »

Gestion des notifications électroniques

Les entreprises sont **notifiées électroniquement** des informations qui les concernent. Des notifications qui revêtent (depuis le décret n°2017-1728 du 21/12/2017 relatif au procédé électronique prévu à l'article L.112-15 du code des relations entre le public et l'administration), le même caractère officiel que les recommandés papier. Ainsi, les déclarants ayant adhéré au compte AT/MP sur Net-entreprises.fr, peuvent recevoir les décisions de taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles de leurs établissements par voie numérique. Les entreprises qui le souhaitent peuvent même s'engager, par la signature d'une charte, à ne plus recevoir leur taux sous format papier.

Un exemple de service à forte valeur ajoutée, qui simplifie la vie des entreprises.

La donnée, socle d'une optimisation de la gestion des droits sociaux

La digitalisation croissante de la sphère sociale contribue largement à **optimiser la gestion des droits des salariés**, les risques sociaux étant tous couverts de façon dématérialisée.

La protection sociale est constituée d'institutions chargées chacune de la gestion des droits individuels portant sur un risque social défini (maladie, formation, chômage, retraite, allocations familiales). La nécessité de **prendre en compte de manière réactive et fiable les changements de situation des assurés** et de servir leurs droits au plus près de la survenance des événements est aujourd'hui une exigence forte sur les systèmes de protection sociale.

Parce que nominative, la DSN enregistre directement et automatiquement les droits des salariés. Fiabilisés, ceux-ci sont calculés systématiquement au fil des mois. Ce système hautement sécurisé garantit ainsi la base des droits des salariés sur laquelle les organismes fondent leur calcul. L'exigence de qualité des données implique une vérification en amont des informations. La possibilité de correction d'un mois à l'autre contribue à diminuer le risque d'erreur. La sécurisation des droits des salariés est renforcée : des indemnités journalières sont reçues plus rapidement (4 jours de délai gagné par rapport à la procédure antérieure IJ – indemnités journalières) et une meilleure traçabilité des carrières est assurée jusqu'à la retraite.

Passerelle vers une gestion différente des droits parce qu'automatisée, la donnée sociale prend tout son sens.

Net-entreprises, une plateforme d'échanges numériques

Un parcours d'identité numérique fluide

Net-entreprises s'inscrit dans la perspective de développer une **sphère de confiance numérique** entre organismes et entreprises en offrant notamment un **accès simplifié à différents services administratifs en ligne**. Via ses services d'authentification et d'interopérabilité de portails, la plateforme instaure un **parcours d'identité numérique fluide et sécurisé dédié aux entreprises**.

Répertoire Commun des Déclarants

Toutes les informations décrivant les entreprises sont actualisées et conservées au sein du **Répertoire commun des déclarants (RCD)**. **Une seule et même reconnaissance pour un seul et même déclarant sécurise l'identification des entreprises**.

D'autres services de Net-entreprises visent à aider les organismes partenaires à étendre leurs services de dématérialisation, comme la **portabilité d'inscription**. Le site partenaire délègue à Net-entreprises les traitements d'inscription et de gestion des habilitations. **La mécanique d'authentification est assurée par Net-entreprises et les éléments d'identité de Net-entreprises font référence**.

Portabilité d'inscription

Sur le site partenaire, l'ergonomie du service d'authentification est paramétrée en fonction de ses besoins, sur la base d'un Widget.

Ce service évite au partenaire d'investir sur toute la logique de gestion des inscriptions et le dispense d'un développement coûteux et d'une gestion spécifique.

Ce service d'authentification déportée est déjà utilisé et éprouvé. La CNAV l'utilise pour le compte professionnel de prévention des risques professionnels (anciennement compte prévention pénibilité). En un mois, 2/3 des internautes d'un organisme complémentaire qui l'a mise en place ont été convaincus de l'intérêt d'utiliser cette possibilité. Ce moyen est aussi mis en place sur le nouveau site des micro-entrepreneurs mis en ligne le 1^{er} octobre 2018. D'autres projets sont en cours, la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle envisage ainsi de proposer l'accès à certaines de ses déclarations via l'authentification des déclarants.

Capitalisant sur un dispositif existant, le service peut être déployé rapidement car immédiatement opérationnel.

Côté utilisateur, l'accès au service s'exécute de manière totalement fluide, sans gestion spécifique de droits à mettre en place, il lui suffit d'utiliser ses identifiants Net-entreprises.

Le bénéfice d'usage pour les entreprises est immédiat, toutes connaissent et utilisent Net-entreprises et ont déjà ainsi une authentification disponible.

Ce service est véritablement complémentaire à celui d'**interopérabilité de portails** qui permet à l'utilisateur de naviguer sur l'ensemble des sites d'organismes partenaires avec ses identifiants Net-entreprises.

Interopérabilité
de portails

Le parcours d'identité numérique Net-entreprises est ainsi un service de connexion permettant à toute entreprise d'effectuer ses démarches sur des plateformes tierces en utilisant ses identifiants Net-entreprises.

Le GIP-MDS, source d'une identité numérique des entreprises

Depuis sa création, Net-entreprises.fr est devenue la référence de tous les acteurs impliqués dans les déclarations sociales. Les gestionnaires des entreprises s'y sont inscrits, constituant une base de données fiable permettant d'identifier les déclarants.

Sur Net-entreprises.fr, l'entreprise dispose d'une Identité numérique avec son Siret. Un administrateur – dont le représentant légal de l'entreprise est informé de son inscription par courrier – désigne des déclarants habilités à représenter l'entreprise dans ses démarches en ligne, en fonction de leur mission dans l'entreprise (fiscale, sociale, paie...).

Par le biais de sa plateforme, le GIP-MDS a ainsi bâti un système d'authentification garantissant l'identité numérique des entreprises via ses déclarants et la portabilité de cette authentification. Une sécurisation indispensable alors que la dématérialisation des procédures s'accélère...

Grâce à une architecture sécurisée

Les organismes de la sphère sociale ont besoin de partager des informations, d'accéder aux systèmes d'information de leurs partenaires et de coproduire des démarches administratives avec les usagers. Interops est un **standard de sécurité garantissant la liaison sécurisée entre différents services**. La gestion

de ce standard a été confiée au GIP-MDS. Reconnu aujourd'hui par la sphère sociale comme le standard de référence en matière d'interopérabilité, il est largement déployé et fait partie des protocoles recommandés dans le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) qui référence les standards des SI de l'administration.

Ce standard de sécurité s'enrichit d'une nouvelle offre : Interops-R. Cette version est compatible avec le style d'architecture REST, technologie qui s'intègre dans le cadre technique défini par la « plateforme d'État ». Elle permet de garantir la sécurité des données liée aux nouveaux usages et à la mobilité et ouvre des perspectives dans la fourniture de services numériques pour les usagers.

Suite jeton Interops

La « suite jeton » permet l'utilisation d'Interops pour différents usages comme l'accès à un portail, un échange sécurisé entre applications (déclarations ou services) ou le **parcours sécurisé d'un internaute entre plusieurs sites**.

Par ailleurs, le Référentiel général de sécurité (RGS) garantit la sécurisation des systèmes d'information des OPS dans leurs relations entre eux et avec les usagers, ainsi que la protection des données échangées. Sous le contrôle de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés** (CNIL), les transmissions effectuées via net-entreprises.fr peuvent être réparties de manière méthodique entre les OPS. Seules les données qui leur sont nécessaires pour l'exercice de leurs missions leur sont communiquées.

Un socle technique fiable et robuste

Le GIP-MDS a développé une architecture applicative pouvant supporter sans faillir 38 millions de déclarations par an. Pour faire face à un afflux massif d'utilisateurs, au cours d'une même journée ou d'une même tranche horaire en périodes de campagne déclaratives, il a en effet fallu bâtir un socle technique robuste qui délivre une performance continue et qui s'adapte à la fluctuation des dépôts et des démarches.

Afin de garantir la fiabilité du système d'information, des tests de résistance sont réalisés régulièrement à partir d'ordinateurs qui simulent un nombre défini de connexions simultanées. Menés en lien avec la CNAV et l'Acoss qui hébergent une partie des applicatifs, ces tests permettent au GIP-MDS et aux organismes partenaires d'entreprendre, si nécessaire, des travaux d'optimisation sur ces applicatifs.

Vers des services personnalisés et à valeur ajoutée

Dans le dialogue entre entreprises et organismes de la protection sociale, de nombreuses données sont échangées et collectées. La distribution des données d'une entreprise va permettre à un organisme de la restituer sous forme de service personnalisé.

Par exemple, d'ici 2020, l'ACOSS sera en mesure de calculer l'effectif d'une entreprise à partir des données de la DSN ; l'établissement n'aura donc plus à le renseigner et le déclarant accédera simplement à l'information via son tableau de bord DSN. Une charge de moins dans son organisation. En prolongement, les autres administrations qui auront besoin de connaître la donnée y auront accès via le RCD.

De même, grâce aux données renseignées via la DSN par les entreprises, tous les salariés ont depuis juin 2018 à leur disposition des informations liées à leur activité professionnelle sur le portail numérique des droits sociaux. Ils peuvent notamment consulter et vérifier l'historique de leurs contrats et salaires sur les 12 derniers mois.

De nouvelles possibilités de services émergent. La distribution des données d'une entreprise aux organismes de protection sociale permet de les restituer sous forme de service personnalisé. C'est l'illustration de l'une des utilisations possibles de la DSN, permise par un flux de données fiable, régulier et automatisé. L'entreprise a un rôle actif dans le développement de services à valeur ajoutée. Les données collectées en DSN et valorisées servent ainsi de socle de référence pour des services publics numériques qui répondent aux nouveaux besoins et usages des entreprises et des salariés.

L'ensemble de ces services constitue une offre structurée autour de la numérisation du service social.

Cette expertise et ce savoir-faire, au service de la protection sociale, l'ADN du GIP-MDS, peuvent potentiellement s'étendre à d'autres sphères d'utilité publique.

C'est le cas du Prélèvement à la source (PAS) et du Prélèvement à la source des Revenus Autres (PASRAU), effectifs depuis le 1^{er} janvier 2019, dont le développement a été confié par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) au GIP-MDS.

« La parfaite maîtrise technique des systèmes d'information et de la production des données alliée au recueil attentif des besoins et des usages, fonde la compétence du GIP-MDS. »

Eric Hayat, Président du GIP-MDS